



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2018

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Éric Rolin, Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Colette Blondel, Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Hélène Fiolet, Daniel Ansel, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, Christophe Podevin, Aline Pohier, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

Absents excusés : Pierre Delobel (pouvoir à P. Sambourg), Jacques Dupont (pouvoir à A. Ansel), Jean Michel Gary (pouvoir à J-P Duchatel).

Secrétaire de séance : Aline Pohier

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 Novembre 2017 : adopté à l'unanimité moins 3. Monsieur le Maire propose l'ajout de 2 questions : CLSH fonctionnement et motion contre la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer : adopté.

1) Accessibilité : demande d'aide au titre du FARDA :

Suite à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), de nombreux travaux sont nécessaires pour la mise en conformité des bâtiments communaux. Parmi ceux-ci, une première tranche de travaux pourrait concerner le changement de doubles portes qui ne sont pas aux normes d'accessibilité. Ainsi, la mise en conformité de ces ouvertures des bâtiments communaux est prioritaire. Le coût total des travaux est estimé à 40 674.89€ HT. Monsieur le Président demande donc l'autorisation de solliciter le département afin d'obtenir un soutien financier au titre du FARDA pour la réalisation d'une première partie des travaux de mise en accessibilité de l'école et de la salle des sports.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Fonctionnement CLSH 2018 :

En 2018, l'école se termine le vendredi 6 juillet. En concertation avec le directeur du CLSH, il est convenu de maintenir un fonctionnement de 4 semaines, soit 20 jours, pour la période allant du lundi 09 juillet 2018 au vendredi 03 août 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) Tarifs CLSH 2018 :

Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

	Q.F*. ≤ 600	601 ≤ Q.F. ≤ 900	Q.F. > 900
Helfallois et scolarisés à Helfaut.	5.75 €	6.40 €	7.00 €
Extérieurs	11.00 €	11.70 €	12.50 €
Pihémois	7.06 €	7.71 €	8.31 €

Les familles devront verser un acompte non remboursables correspondant à 10 jours de tarification. La commune de Pihem prend en charge la différence entre la journée extérieure et la journée Helfalloise, dans la limite de 4.94€ par jour par enfant pihémois. La subvention forfaitaire demandée de Pihem de 1 800€ en 2017 est sollicitée en majoration.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) CLSH 2018 : rémunération du personnel :

Monsieur le Maire propose que le personnel encadrant du CLSH soit rémunéré ainsi :

- Directeur : 1 745€ brut et frais de déplacement
- Directeurs adjoints : 1 500€ brut et frais de déplacement
- animateurs diplômés : 980€ brut et 15€ la nuitée
- animateurs stagiaires : 675€ brut et 15€ la nuitée
- animateurs non diplômés : 570€ brut et 15€ la nuitée.

Chaque journée d'absence sera décomptée à raison d'1/20^e de la rémunération brute globale.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Médecine professionnelle : convention d'adhésion avec le CDG62 :

La commune a dénoncé la convention d'adhésion avec la CAPSO pour le service de médecine professionnelle. En effet, la CAPSO ne dispose plus depuis 2016 d'un médecin agréé. Par ailleurs, le CDG62 dispose d'un service opérationnel et d'un médecin. Le CDG62 propose l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive par la signature d'une convention. Les visites médicales s'effectueront à Saint Omer au quartier Foch. Pour en bénéficier, le droit d'entrée est fixé à 20€ par agent et une cotisation annuelle de 100€ par agent est demandée. Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive en convention avec le CDG62.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Vente de terrain à SCI CABMED :

Par délibération n° 2016-35 du 15 juin 2016, le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'une partie de la parcelle aux références cadastrales AC 535 à Monsieur Boudry, pour

un projet d'extension du cabinet médical. Le cabinet Ingéo a procédé à une division foncière de cette parcelle. Ainsi, compte tenu de la nouvelle division parcellaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la vente de la parcelle AC 715 à la société SCI CABMED.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Vente de terrain à la société SCI du Mont d'Helfaut :

Par délibération n° 2016-35 du 15 juin 2016, le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'une partie de la parcelle aux références cadastrales AC 535 à Monsieur Boudry, pour un projet d'extension du cabinet médical. Le cabinet Ingéo a procédé à une division foncière de cette parcelle. Ainsi, compte tenu de la nouvelle division parcellaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la vente de la parcelle AC 716 à la société SCI du Mont d'Helfaut. Monsieur le Maire fait part que la demande de permis de construire pour l'extension derrière la pharmacie a été refusée. Parmi les critères de refus, figurent l'obligation d'une construction en briques de verre, ou en recul de 3m sur la limite séparative.

M. Boudry doit confirmer l'achat d'un terrain élargi à ces 3m en sus, qui pourrait rester en espaces verts. Le Conseil Municipal est d'accord sur cette cession supplémentaire aux mêmes conditions, avec une éventuelle vente partielle à la SCI CABMED, en précisant l'interdiction de construire sur cette bande de 3m.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

8) Mise en place du RIFSEEP :

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique d'Etat un nouveau régime indemnitaire dénommé « Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel » (RIFSEEP), et qui est transposable à la fonction publique territoriale. Il convient donc de délibérer pour la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire pour la filière administrative, technique et pour le grade d'ATSEM. Monsieur le Maire détaille les modalités d'application du RIFSEEP. Il propose que soit mis en place le RIFSEEP à partir du 1^{er} avril 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Tableau des effectifs, création d'un poste d'adjoint administratif :

Compte tenu du départ en retraite d'un agent de la commune, Monsieur le Maire propose de transformer le poste qu'il occupe, afin d'assurer son remplacement. Ainsi, Monsieur le Maire propose la transformation du poste de secrétaire de mairie en adjoint administratif au 1^{er} avril 2018 et la suppression du poste de secrétaire général adjoint.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Convention Orange : renouvellement de bail :

Les installations d'Orange situées à l'Eglise d'Helfaut font l'objet d'un bail qui arrive à terme courant 2019. Il y a lieu de procéder au renouvellement de ce bail. Orange propose un loyer de 2 974€ annuel avec une revalorisation de 1% par an. Monsieur le Mair propose de l'autoriser à renouveler ce bail.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

11) Motion contre la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer :

Les Avocats du Barreau de Saint-Omer appellent les élus à se mobiliser en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer dans toutes ses compétences. Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer. Le projet de réforme apparaît de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son Tribunal et la qualité de la justice rendue. La justice, au même titre que l'éducation, la santé ou encore la sécurité est un service public qui doit rester proche du justiciable. Le Conseil Municipal : - DEMANDE le maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer dans toutes ses compétences, au nom de la justice de proximité et de qualité - SOUTIENT l'action des avocats du Barreau de Saint-Omer auprès des pouvoirs publics.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS :

- L'association « faire revivre l'histoire » va organiser une manifestation exceptionnelle le dernier dimanche du mois de Mai 2020.
- La société Boralex a déposé le dossier éolien en Préfecture fin 2017.
- Le CHRISO a demandé à stocker du bois coupé sur le terrain communal en haut du Mont à Car. Le conseil confirme l'accord de Monsieur le Maire.
- La commune a pris en charge l'abaissement de bordure devant le salon de coiffure ouvert récemment rue d'Aire. Le conseil municipal décide de prendre en charge ce type de travaux à concurrence de 1500€ HT maximum.
- Une course d'orientation sur le thème zombie aura lieu le samedi 03 Mars à partir de 16h. Les coordonnées pour s'inscrire sont disponibles sur le site de la commune.
- En partenariat avec la BAPSO, un spectacle est organisé le 08 Mars à la bibliothèque municipale. Les CM1 CM2 école pourront participer au spectacle.
- La mairie accueille en ce moment une exposition de grès rhénans des XVIe et XVIIe siècles. Une visite commentée est prévue le samedi 10 Mars à 15h30.
- La classe de CM1 CM2 a été retenue pour le parlement des enfants au niveau de la circonscription. Monsieur le Député va présenter le projet dans la classe le vendredi 23 février. Il propose également une visite de l'assemblée nationale pour la classe. Monsieur le Maire a demandé le coût estimatif à l'école.
- La commune a demandé la création d'un arrêt de bus à Bilques pour desservir le collège de Lumbres. La Région a accepté de mettre un arrêt devant l'église de Bilques. Celui-ci sera effectif dès la réalisation des travaux. L'arrêt du Parfum des Sapins est déplacé rue Profonde.
- ENEDIS va enfouir la ligne moyenne tension de la rue de Blendecques qui part vers l'hôpital. Les supports vont être changés. La ligne moyenne tension entre Bilques et Helfaut va également être supprimée de la rue d'Aire jusqu'au fossé rue du Cornet.

- La commune a acheté 2 VPI pour équiper les classes de CE1 et de CE2.
- La superette Coccimarket est fermée.
- Un élu demande de coût de l'enfouissement des réseaux dans le cadre des travaux de la RD198. Monsieur le Maire précise que le coût est d'environ 126 k€ HT pour la tranche ferme. La FDE s'est engagée sur une subvention de 59 k€. L'idée des feux tricolores pédagogiques est abandonnée compte tenu du coût. A la place, un plateau en enrobé classique sera installé. Monsieur le Maire intervient pour une prise en charge départementale.
- Un élu demande les taux d'emprunt proposés par les autres banques. Après vérification, la Banque Postale proposait un TAEG de 2.06%, le Crédit Agricole n'a pas répondu.

Levée de séance à 19h50.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Aline Pohier